

DEMANDE DE DEROGATION DE SECTEUR SCOLAIRE ECOLES MATERNELLES ET PRIMAIRES

Date limite de remise en mairie : le lundi 10 mai 2010 (dernier délai)

Note importante

- > Les parents ou tuteurs renseignent la demande et la remettent au directeur de l'école de rattachement et au directeur de l'école demandée
- > Le directeur de l'école demandée transmet la demande au maire de la commune de résidence pour AVIS
- > Le maire de la commune de résidence transmet la demande au maire de la commune d'accueil pour DECISION
- > **Le maire de la commune d'accueil notifie sa décision à la famille**

Mme
M.
agissant en qualité de père – mère – tuteur (*raier les mentions inutiles*)
domicilié(e)

NOM et Prénom de L'ELEVE

né(e) le à Garçon Fille *cochez la case correspondante*

Domicile au moment de la rentrée scolaire

Ecole fréquentée actuellement classe suivie

Ecole dans laquelle devrait être scolarisé l'enfant

La famille sollicite une dérogation pour l'admission de l'enfant dans l'école ci-après.....

.....
Préciser le motif et joindre toutes pièces justificatives nécessaires (certificat médical, attestation de domicile etc...)

A le
Signature des parents ou du tuteur

VISA et AVIS éventuel du directeur de l'école de rattachement

Date, signature et cachet de l'école

VISA et AVIS éventuel du directeur de l'école demandée :

Date, signature et cachet de l'école

VISA et AVIS du maire de la commune de résidence :

Date, signature et cachet de la mairie

DECISION du maire de la commune d'accueil :

Date, signature et cachet de la mairie

N.B. : La dérogation de secteur, si elle est accordée, l'est toujours sous réserve de places disponibles dans l'école demandée.